



Accident non responsable que faire ?

Par **pasqu**, le **23/04/2009** à **19:37**

Bonjour,

J'ai eu il y a une semaine un accident de voiture et je me pose pas mal de questions actuellement et pas beaucoup de nouvelles de l'assurance pour l'instant. Je vous joint une partie de la déclaration faite à l'assurance et envoyée en recommandé avant de vous poser mes questions :

"Aux environs de 4 heures du matin, je rentrais de la rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON en direction de mon domicile. Circulant sur le boulevard Jeanne d'Arc, le feu est passé au vert me laissant alors la priorité sur les autres usagers de la route.

J'ai traversé l'intersection menant au boulevard Gabriel quand un véhicule ma percuté de plein fouet au niveau du côté avant droit. La voiture devait rouler à une vitesse importante vu qu'elle était très loin au moment ou j'ai franchi le feu vert et je n'ai pas eu le temps de la voir arriver avant l'impact. Mon véhicule a alors fait plusieurs tours sur lui même en allant percuter le trottoir central situé en contrebas.

Je suis sorti de mon véhicule immédiatement, en appelant la police et en me rendant près de l'autre personne pour m'assurer qu' il n'y avait pas de blessés.

Le conducteur de la voiture en cause ne présentait aucune blessure apparente et m'a avoué rapidement avoir grillé le feu rouge.

Nous avons ensuite attendu la police de Dijon sur les lieux de l'accident. Mr Y (conducteur en cause), a expliqué les causes de l'accident aux agents de police judiciaire présent sur place et nous avons été, tous deux, soumis à un dépistage alcoolémie. Mon contrôle s'est avéré négatif, alors que celui de Monsieur Y était positif. Celui-ci à donc été invité à se rendre au commissariat de DIJON pour vérifier son taux d'alcoolémie.

En présence des policiers et toujours sur les lieux de l'accident, Mr Y, a de nouveau admis ne pas s'être arrêté au feu rouge.

Je tiens à noter, cependant, que je n'ai pas désiré porter plainte envers Monsieur Y, mais

m'en réserve le droit si celui-ci ne reconnaît plus les faits."

Ayant un ami dans la police, celui-ci m'a dit que Mr Y a dit plus tard ne pas se rappeler des faits. J'ai un peu peur qu'il déclare cela à son assurance et que faire moi dans ce cas ? De plus Je suis sans véhicule depuis ce qui est un problème pour aller au travail. Je n'ai pas encore le rapport d'expertise mais il semblerait de plus que la voiture ne soit pas réparable. Je suis un peu perdu sur mes droits dans un tel cas et sur ce que je dois faire et demander. Merci d'avance pour votre réponse. Cordialement